

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

h.k.

POLITISCHES DEPART.
- 8 - DEZ. 1936
N^o 1315 v. J. 3.

M. Frölicher
8/12.

Rome, le 5 décembre 1936
noté

Monsieur le Conseil Fédéral,

Je vous ai relaté, la semaine dernière,
les paroles particulièrement amicales pour
notre pays que M. Mussolini a prononcées
à l'occasion du récent dîner au Quirinal.
Peu avant cette conversation, le Ministre des
Affaires Etrangères, M. Cianci, en avait pris
à part pour lui indiquer de son désir de
voir s'affirmer l'amitié italo-suisse.

Monsieur
le Conseil Fédéral Gotta
Chef du Département Politique Fédéral
Berne



2

Je suis bien aise de ces bonnes dispositions,
 sur lesquelles vous devez compter. Car
 si en vos calculs pas, Monsieur le Comte
 Fédéral, que bien souvent, au cours des derniers
 mois, je me suis posé la question de savoir
 ce qui pourrait être fait pour assurer
la continuité dans toute éventualité, des
 sentiments d'amitié et de coopération dont
 le Chef du Gouvernement a fait preuve à
 votre égard depuis son arrivée au pouvoir.
 Pour la même raison, j'en ai vivement
 et je l'ai dit à plusieurs reprises à
 M. Ciampi - que le Ministre des Affaires
 Étrangères d'Italie aura bientôt, soit à

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

3

Geneve, soit ailleurs, l'occasion de rentrer
personnellement avec vous-même. Le fait,
j'en suis sûr, lui important et estimerait
utile à tous égards. -

Reprocher! (l'autre jour, M. Ciard avait, à
Vai diu, en but précis. Il est venu
me confirmer que l'Italie attachait le
plus grand prix à voir la Suisse prendre
position dans la question de la reconnaissance
de l'"Impero" et faciliter ainsi, par le poids
de son autorité morale, l'évolution en cours.
J'ai répondu - je crois dans les mêmes
termes sympathiques, mais prudent, que

4

M. Tamaro, actuellement à Rome, me dit
avoir entendu de votre bouche - que le
problème était mis à l'étude. J'ai aussi
me devoir faire allusion au fait que la Suisse,
elle aussi, a quelques intérêts en Ethiopie.

Aujourd'hui encore, je crois pouvoir
admettre que vous pourriez obtenir
des assurances analogues à celles accordées
à l'Allemagne et au Japon. Mais
je ne suis pleinement croyant que
tous les aspects internationaux du problème
ne peuvent être jugés, en connaissance
de cause, qu'à Rome.

Veuillez agréer, Monsieur le Comte
Fédéral, l'assurance de mes très respectueux
dévouements

Paul Rugges